

Crédit 471—Service de transbordement et des terminus de North-Sydney (N.-É.) et de Port-aux-Basques (T.-N.)—déficit;

Crédit 476—Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—Versement au National-Canadien et aux autres chemins de fer assurant un service dans le territoire désigné par la Loi, à l'égard d'une réduction de 20 p. 100 dans les taxes de tarif.

M. Gordon répond aux questions posées par divers membres du Comité durant les délibérations et dont les réponses ont été différées en vue de plus amples renseignements.

Le Comité ayant terminé l'examen des questions qui lui ont été déferées en ce qui concerne le National-Canadien et la *Canadian National (West Indies Steamships, Limited)*, le président remercie M. Gordon et ses fonctionnaires au nom du Comité.

A 5 h. 25 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 11 heures du matin, le jeudi 26 mars 1953.

*Le secrétaire du Comité,*  
R. J. GRATRIX.

Le 27 mars 1953.

Le Comité sessionnel des chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède, exploite et contrôle se réunit à huis clos à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de M. Cleaver.

*Présents:* MM. Benidickson, Browne (*Saint-Jean-Ouest*), Churchill, Dumas, Follwell, Fraser, Gillis, Helme, James, Knight, Macdonald (*Edmonton-Est*), Macdonnell (*Greenwood*), McCulloch, Mott, Mutch.

Le président soumet un projet de rapport sur toutes les questions déferées au Comité.

Après quelque discussion et proposition de plusieurs amendements, ledit rapport est mis aux voix puis adopté sans amendement.

A 11 h. 05 du matin, le Comité s'ajourne *sine die*.

*Le secrétaire du Comité,*  
R. J. GRATRIX.

NOTA: En réponse à une question posée par M. Browne (*Saint-Jean-Ouest*), l'état intitulé "Revenus moyens par tonne-mille de chemins de fer dans divers pays" a été remis au secrétaire du Comité et annexé comme Appendice "A".